



Bureau régional du Québec (Ottawa)
Direction du droit commercial
284, rue Wellington, TSA-6060
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Téléphone : 613-946-2776
Télécopieur : 613-952-6006

Le 17 août 2016

Me Roger Bilodeau, c.r.
Registraire
Cour suprême du Canada
301, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0J1

OBJET : Procureur générale du Canada c. Daniel Thouin et al.
No de dossier : 36869

Monsieur le Registraire,

Nous écrivons à la suite de la signification des requêtes et de la demande d'Ultramar Ltée et al. en date 9 août 2016. Il s'agit d'une requête en révision de l'ordonnance du registraire rendue le 21 juillet 2016, d'une demande d'autorisation d'appel de *bene esse* assortie d'une requête en prorogation de délai, ainsi que d'une requête pour accélérer de déroulement de la demande d'autorisation d'appel de *bene esse*.

Dans leur requête en révision et dans leur demande d'autorisation d'appel de *bene esse*, les requérantes indiquent avoir des intérêts diamétralement opposés à ceux de la procureure générale du Canada dans l'instance principale. La procureure générale du Canada rappelle cependant qu'elle n'est pas partie à l'instance principale, un recours collectif en dommages-intérêts opposant Daniel Thouin et al. à Ultramar Ltée et al. (C.S. no 200-06-00135-114). La procureure générale du Canada a notamment été impliquée dans cette instance parce que les demandeurs Thouin et al. ont demandé d'interroger au préalable un enquêteur de Bureau de la concurrence, ce que la Cour d'appel a autorisé.

La procureure générale du Canada s'en remet à la discrétion de la Cour quant au sort de la requête en révision de l'ordonnance du registraire.

En ce qui concerne la demande d'autorisation d'appel de *bene esse*, la procureure générale du Canada note que cette demande soulève les mêmes questions d'importance pour le public que celles soulevées dans sa propre demande d'autorisation d'appel. En conséquence, elle soutient que cette demande devrait être accueillie.

Veillez agréer, M. le Registraire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Bernard Letarte, avocat

- c.c M^e Louis-Martin O'Neill, *Davies Ward Phillips & Vineberg, s.e.n.c.r.l., s.r.l.*, par courriel
M^e Jean-Philippe Groleau, *Davies Ward Phillips & Vineberg, s.e.n.c.r.l., s.r.l.*, par courriel
M^e Pierre-Luc Cloutier, *Davies Ward Phillips & Vineberg, s.e.n.c.r.l., s.r.l.*, par courriel
M^e Louis P. Bélanger, *Stikeman Elliott, s.e.n.c.r.l., s.r.l.*, par courriel
M^e Éric Vallières, *McMillan s.e.n.c.r.l., s.r.l.*, par courriel
M^e Sidney Elbaz, *McMillan s.e.n.c.r.l., s.r.l.*, par courriel
M. Sylvain Lussier, Ad. E., *Osler, Hoskin & Harcourt, s.e.n.c.r.l., s.r.l.*, par courriel
M^e Elizabeth Meloche, *Osler, Hoskin & Harcourt, s.e.n.c.r.l., s.r.l.*, par courriel
M^e Daniel O'Brien, *O'Brien Avocats, s.e.n.c.r.l.*, par courriel
M^e Sébastien Caron, *LCM Avocats inc.*, par courriel
M^e Michel C. Chabot, *Gravel Bernier Vaillancourt Avocats*, par courriel
M^e Guillaume Lavoie, *Gravel Bernier Vaillancourt Avocats*, par courriel
M^e Richard Morin, *Les Avocats Morin & Associés inc.*, par courriel
M. Louis Belleau, Ad. E., par courriel
M^e Luc Jobin, *Tremblay Bois Mignaul Lemay Avocats, s.e.n.c.r.l.*, par courriel
M^e Pierre Lebel, *Bernier Beaudry inc.*, par courriel
M^e Claudia Lalancette, *Bernier Beaudry inc.*, par courriel
M^e Guy Paquette, *Paquette Gadler inc.*, par courriel